

Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste.....	1
Réaménagement de la rue de Dampmart : un projet complexe et controversé	1
Rénovation majeure du gymnase de Thorigny-sur-Marne	2
Aménagements des îlots de fraîcheur à l'école des Pointes	3
Interrogation sur l'entretien des espaces verts à Thorigny	3
Aménagements et rénovations à l'école des Cerisiers	4
Nouveau local pour la Police Municipale	4
Nouvelles installations ludiques et sportives en centre-ville	4
Le projet COFANE : avancement et prochaines étapes	5
Le projet Sauvières - phase 2	5
Enquête publique sur les bords de Marne et le centre-ville de Thorigny	6
Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigny-sur-Marne	6
Au chapitre des questions diverses en fin de réunion : échanges sur la communication entre la ville et les associations	6

Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste

Après sa rénovation, ce bâtiment accueille désormais le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et un service de logement avec plusieurs appartements d'urgence aux étages. Le tout pour un coût total de 1,6 M€, dont une partie a été subventionnée par la région.

La municipalité a choisi de gérer ces logements en interne plutôt que de les confier à un organisme extérieur. Cette décision vise à maintenir un contrôle sur l'attribution des places, notamment pour des raisons de sécurité pour les victimes de violences domestiques. La durée de séjour dans ces logements est limitée à six mois. Les appartements sont meublés et équipés, offrant aux résidents une autonomie totale.

Le CCAS, situé au rez-de-chaussée, s'occupe également de l'aide aux seniors, notamment en organisant la distribution de colis et en gérant les appels quotidiens aux personnes isolées, particulièrement en période de forte chaleur.

Réaménagement de la rue de Dampmart : un projet complexe et controversé

La rue de Dampmart à Thorigny-sur-Marne fait l'objet d'un réaménagement d'envergure, évalué à 1,5 million d'euros, visant à transformer cet axe en une voie partagée pour tous les modes de circulation. Le projet prévoit des trottoirs des deux côtés, des bandes cyclables

marquées au sol, et un espace central pour les véhicules motorisés, conçu pour ralentir le trafic. Tous les carrefours seront légèrement surélevés pour améliorer la sécurité.

Les travaux, qui incluent l'enfouissement des réseaux secs et la création de plateaux ralentisseurs pavés, ont été marqués récemment par des retards et des complications, notamment en raison de la nécessité de fermer certaines rues pour le séchage des pavés.

Le projet dans sa phase terminale et désormais visible concrètement par les riverains suscite de vives inquiétudes de leur part. L'association RCSA s'est faite l'écho de ces préoccupations auprès des élus à de nombreuses reprises depuis janvier 2025.

Notre association juge insuffisant le niveau d'information et de participation des habitants et l'absence de concertation pourtant initialement annoncée.

La circulation alternée sur plusieurs tronçons de la rue inquiète fortement les riverains. Ils craignent des embouteillages aux heures de pointe et des difficultés à accéder à leurs propriétés du fait de la largeur très réduite de la voirie à 4 reprises sur un parcours de 500 m, en regard des places de stationnement. Nous n'avons pas été suivis par nos interlocuteurs sur ce point ainsi que sur la largeur des places de stationnement qui sera de 2 m. L'association a interrogé la municipalité sur ce dimensionnement, au regard de la norme afnor NF P 91-100 qui préconise pour la configuration de places en créneau, une largeur de 2,30 m.

La municipalité a rejeté notre remarque, affirmant a contrario la parfaite conformité des 2m.

Par ailleurs, la municipalité prévoit ultérieurement de réhabiliter la rue Gallieni et la rue de Claye dans le cadre du programme de voirie, profitant des travaux d'assainissement en cours pour optimiser les coûts (mais sans enfouissement des réseaux électriques et de communication)

Des améliorations du revêtement sont aussi prévues pour des rues comme la rue des Bordes et la rue des Fontaines, impactées par les vibrations des bus.

L'objectif global de ce programme voirie est d'apaiser le trafic et d'améliorer la qualité des espaces publics.

Rénovation majeure du gymnase de Thorigny-sur-Marne

Le gymnase de Thorigny-sur-Marne subit une rénovation complète et indispensable, le bâtiment n'ayant jamais été modernisé depuis sa construction et étant une "véritable passoire" thermique. Ce projet d'envergure, d'un coût total de 6,2 M€, vise à le transformer en un complexe sportif moderne et accessible à tous.

Les travaux incluent l'installation d'un ascenseur et d'une passerelle pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'un nouveau parvis à

l'entrée. L'ancien poste de police et la loge du gardien ont été démolis pour permettre ces aménagements. Le complexe sportif sera nommé "Complexe Sportif Patrick Latour" en hommage à un professeur de judo emblématique de la ville.

Financé en partie par des subventions du département (1 M€) et de la région, les travaux avancent malgré quelques retards liés aux commissions de sécurité et à la coordination des près de quinze corps de métier intervenant sur le chantier. L'objectif est une réouverture progressive à partir de début septembre.

Aménagements des îlots de fraîcheur à l'école des Pointes

L'école des Pointes a bénéficié d'un projet de création d'îlots de fraîcheur dans sa cour de récréation, une initiative non prévue au départ mais rendue possible grâce à des subventions régionales. L'objectif principal était de végétaliser l'espace, d'apporter de l'ombre et de désimperméabiliser les sols pour le bien-être des enfants et des enseignants.

Concrètement, le projet a consisté à retirer l'ancien revêtement, à planter une quinzaine d'arbres, à installer des dalles perméables avec des joints enherbés, et à tendre des toiles d'ombrage. Ces aménagements visent à offrir aux enfants des zones de repos et des espaces plus agréables, favorisant une cour "apaisée" où chacun peut trouver son compte, qu'il s'agisse de jouer au football ou de se détendre sous l'ombre des arbres.

Le projet a été mené en concertation avec les parents et les enseignants, qui ont contribué aux décisions finales. Malgré un défi logistique important et des délais serrés, les travaux majeurs ont été achevés avant la rentrée de septembre, la végétation ayant été plantée à l'automne suivant.

Interrogation sur l'entretien des espaces verts à Thorigny

La multiplication des espaces verts à Thorigny-sur-Marne, notamment la végétalisation des écoles et les nouveaux aménagements de la rue de Dampmart, soulève des inquiétudes quant à la capacité des services techniques à les entretenir correctement. Les riverains s'interrogent sur le dimensionnement de l'entretien face aux moyens actuels, citant l'exemple de zones déjà mal entretenues le long de la gare.

La municipalité reconnaît ces défis. Pour les nouveaux aménagements, un suivi initial par l'entreprise de plantation est prévu, avant que l'entretien ne revienne aux services communaux. Des choix de végétaux à faible entretien sont privilégiés (arbustes, vivaces plutôt que plantes fleuries demandant plus de soins), et les agents sont formés aux nouvelles pratiques d'entretien respectueuses de la biodiversité.

Cependant, des zones comme la rue Poincaré (au bas des Tours - angle rue du Moustier - jusqu'à Franprix) sont sous la responsabilité de Marne et Gondoire, dans le cadre du Pôle Gare, ce qui complique l'intervention de la ville. Concernant les terrains SNCF, la ville n'est légalement pas autorisée à y intervenir directement sans convention, malgré les demandes

d'entretien. La discussion souligne la nécessité de trouver un équilibre entre la volonté de végétaliser la ville et les contraintes de maintenance, tout en garantissant la sécurité (visibilité des feux de signalisation, etc.).

Aménagements et rénovations à l'école des Cerisiers

L'école des Cerisiers, à Thorigny-sur-Marne, va bénéficier d'importants aménagements, notamment la création d'îlots de fraîcheur dans sa cour, sur le même principe que l'école des Pointes, mais avec des zones spécifiques adaptées aux jeux des enfants. Ce projet, dont la conception a impliqué enseignants, élèves et parents, vise à désimperméabiliser les sols et à apporter de l'ombre grâce à des plantations (environ 200 m² d'espaces verts acquis auprès du département, incluant des arbres matures comme un cèdre), un théâtre de verdure pour les cours en extérieur, des jardins pédagogiques et des aires de jeux.

Parallèlement, d'anciens préfabriqués vont être démolis pour laisser place à quatre nouvelles classes climatisées, dont la construction est phasée pour assurer la continuité des cours. Un nouveau parvis sera créé devant l'école avec des plantations et des barrières pour sécuriser les traversées des enfants, les travaux devant être terminés fin août.

Le financement de ces projets provient notamment de subventions, et la ville a la possibilité de surtaxer les promoteurs immobiliers pour obtenir des fonds supplémentaires qui sont débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Nouveau local pour la Police Municipale

La ville de Thorigny-sur-Marne va déménager sa Police Municipale dans un nouveau local de 133 m² actuellement inoccupé, situé en bas de la rue du Moustier, à l'angle de la rue Poincaré. L'ancien poste de police, jugé mal situé, a été démoli. Ce nouveau local sera entièrement aménagé et acquis par la ville, privilégiant l'investissement plutôt que le fonctionnement pour les travaux. En attendant, la Police Municipale est temporairement installée au presbytère. Ce déménagement vise à offrir à la police un emplacement plus central et mieux adapté, notamment pour la gestion pluri communale qui inclut Dampmart. Des mesures de sécurité renforcées seront mises en place, compte tenu de la présence d'appartements au-dessus du futur local.

Nouvelles installations ludiques et sportives en centre-ville

Thorigny-sur-Marne a récemment inauguré de nouvelles installations de loisirs en centre-ville, répondant à un besoin identifié auprès des familles et des services municipaux. Une aire de jeux ombragée et ludique a été créée pour les plus jeunes, offrant davantage d'activités que les balançoires classiques. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du skate-park pour les adolescents.

La ville a également mis en place un terrain de basket 3x3, très populaire et toujours fréquenté, ainsi que des tables de ping-pong et un baby-foot. Un jardin de type

méditerranéen a été aménagé à proximité, avec un grand olivier comme pièce maîtresse et des plantes résistantes au soleil, incluant des arbres pour créer des zones d'ombre. Ces aménagements se situent notamment près des tribunes du parc des sports, contre le hangar des tennis.

Parallèlement, l'esplanade a été entièrement réaménagée, avec de nouveaux cheminements pour la rendre plus agréable et accessible.

Le projet COFANE : avancement et prochaines étapes

Le projet COFANE prévoit la construction d'environ 80 logements sur le site actuel après sa démolition. Les promoteurs postulants ont été sélectionnés, et le promoteur retenu au final, 3F, travaille actuellement avec l'architecte retenu, Mr Loison, pour finaliser les plans. La structure générale du projet reste inchangée par rapport aux esquisses initiales présentées le 1^{er} avril dernier, avec une attention particulière portée à l'intégration dans l'environnement existant.

Une réunion en visioconférence est prévue la semaine prochaine entre la ville, l'architecte et 3F pour discuter des détails. Le début des travaux de démolition n'est pas encore fixé, mais l'occupant actuel a trouvé un nouveau lieu pour héberger son activité et son indemnité est établie. Le principal retard du projet était dû à des arriérés de loyers de l'ancien occupant. Désormais, ces problèmes sont résolus et le projet devrait progresser. Une communication plus large sera faite dès que le permis de construire sera présenté.

Le projet Sauvières – phase 2

Après la rénovation de l'ancienne barre Gallieni, un terrain adjacent, acquis en 2016 par la ville pour 850 000 € (sans coût direct pour la ville à l'époque, mais avec des frais annuels depuis), devait être vendu pour y construire des pavillons au lieu de collectifs initialement prévus.

Après plusieurs tentatives infructueuses de vente en raison de désistements et du contexte sanitaire, la ville a lancé un concours. Deux constructeurs ont été sélectionnés pour développer un projet de zone pavillonnaire avec accès à la propriété individuelle, s'inscrivant dans le programme de 2020, sans logement social pour la phase 2 du projet. Le nombre exact de pavillons n'est pas encore confirmé, mais il sera "largement en dessous" des 45 logements initialement envisagés avant l'acquisition du terrain par la ville.

Le projet inclut également l'acquisition de la maison de Monsieur Rio pour créer une voie d'accès depuis la rue de Dampmart et aussi compenser le manque de stationnement engendré par l'opération, avec la création d'une vingtaine de places supplémentaires. La petite maison un temps squattée et fortement dégradée du 75 rue Gallieni sera démolie, apportant également une surface supplémentaire au projet pour de nouvelles constructions individuelles. Les délais sont serrés car le prêt bancaire contracté par la ville se termine fin 2025. Mr le

Maire espère finaliser l'attribution et obtenir un plan d'aménagement rapidement, idéalement avant la fin de l'année.

Enquête publique sur les bords de Marne et le centre-ville de Thorigny

La municipalité lance une consultation publique concernant le réaménagement des bords de Marne et du centre-ville. L'objectif est de reconvertir ces espaces en zones majoritairement résidentielles et de loisirs, en intégrant les réflexions déjà menées, notamment sur les liaisons douces et la zone d'aménagement concerté (ZAC) le long de la friche. Et ce en conformité avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dite des « Bords de Marne » figurant dans notre PLU.

Une plateforme en ligne est mise à disposition, accessible à partir du site de la ville, qui sera complétée par des enquêtes physiques sur le terrain (notamment le 13 juillet), et des ateliers thématiques. La consultation s'articule autour de cinq thèmes : travailler, habiter, grandir, vivre et se déplacer. Les contributions seront rassemblées pour élaborer un projet cohérent et conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU), visant à impacter positivement la vie des Thorigniens pour les décennies à venir.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigny-sur-Marne

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigny-sur-Marne, approuvé en 2022, a fait l'objet d'une modification le 19 juin dernier. Il ne s'agit pas d'une révision complète, mais d'une série d'évolutions visant à corriger des erreurs graphiques, à actualiser la liste des « bâtiments remarquables », et à ajuster des emplacements réservés.

Une des modifications les plus débattues concernait le retrait d'un emplacement réservé (n° 17 dans le PLU, situé en bas de la rue de Claye) qui aurait pu protéger des riverains, mais qui avait été mal compris. La ville envisage également, à terme, une révision du PLU pour potentiellement restreindre la constructibilité dans certains quartiers pavillonnaires, tout en reconnaissant la nécessité de densifier le centre-ville et les zones proches de la gare.

Malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur sur certains points, notamment les "boxes du cours Madame" et un emplacement réservé spécifique, la ville a décidé de maintenir la procédure de modification, arguant que les préconisations principales des services de l'État avaient été prises en compte. La publication du PLU modifié a eu lieu récemment, et la municipalité invite les citoyens à participer aux concertations futures pour toute révision ou modification.

Au chapitre des questions diverses en fin de réunion : échanges sur la communication entre la ville et les associations

La fin de la réunion a été marquée par une discussion tendue concernant la communication et l'écoute de la mairie envers les associations, notamment l'association RCSA. Cette dernière a

exprimé sa déception face au manque de réponses à ses multiples demandes d'information et d'interaction, en particulier concernant les aménagements de la rue de Dampmart.

L'association déplore une absence de dialogue malgré six courriers envoyés depuis avril, et le fait que ses préoccupations concernant la largeur des places de stationnement et la circulation alternée n'aient pas été prises en compte avant la finalisation des travaux. Les représentants de RCSA ont souligné l'importance de pouvoir alerter la municipalité en amont pour éviter des problèmes concrets sur le terrain ensuite.

La municipalité, par la voix du maire, a reconnu avoir bien noté les inquiétudes sur les parkings, mais a semblé surprise par l'ampleur du mécontentement exprimé par l'association. Monsieur le Maire a indiqué qu'il examinerait de plus près la problématique des 4 rétrécissements incriminés.